

fait des conférences sur l'éducation, les rapports des parents avec les enfants, la santé publique, l'art national, la musique, la littérature, les réformes sociales et l'éducation de soi-même.

On adopta des résolutions demandant que des femmes fissent partie des commissions dirigeantes de toutes les institutions de femmes, que le droit frappant l'opium, et enlevé par le gouvernement fédéral, fut réimposé, et que l'on prît des mesures pour amener sous le coup des lois les personnes qui quittent le Canada et se rendent aux États-Unis pour y devenir bigames, recommandant aussi que là où la chose n'a pas déjà été faite, les conseils locaux insistent pour que l'on nomme des femmes inspectrices des manufactures, et leur conseillant d'encourager l'étude et la pratique du dessin pratique.

En outre, on adopta unanimement les résolutions suivantes :—

“ Que le Conseil National des Femmes du Canada expriment par les présentes leur appréciation des efforts tentés par plusieurs des principaux journaux du Dominion afin de supprimer la publicité des détails non nécessaires du crime et de la brutalité, lesquels produisent d'une manière certaine un mauvais effet sur l'esprit public, surtout chez les jeunes personnes, et leur détermination d'employer leur influence afin d'appuyer tout effort fait dans le but de maintenir un ton élevé et digne dans la presse

“ L'attention du Conseil National des Femmes ayant été attirée sur la difficulté que l'on éprouve à recueillir avec exactitude des renseignements précis relativement à la condition des femmes dans le Dominion, quant à leur travail en rapport avec leurs occupations dans l'industrie, ou ce qu'elles accomplissent dans les champs de l'art, de la littérature, de la musique et de la philanthropie, et sur l'utilité de faire recueillir telles statistiques par des personnes compétentes, il est par les présentes résolu que le Conseil National des Femmes du Canada demande au gouvernement fédéral de faire, de la collection de telles statistiques, une partie intégrante du volume des statistiques annuelles du Canada, et que l'on envoie copie de cette résolution au premier ministre ainsi qu'au ministre de qui relève le soin de recueillir les statistiques.”

“ Que le Conseil National des Femmes du Canada, représentant toutes les diverses sections, partis et croyances religieuses du Dominion, ont appris avec une profonde douleur et avec horreur les souffrances récentes de leurs sœurs d'Arménie, et désirent leur transmettre l'expression de leur sympathie la plus profonde, ainsi que leur vif désir de leur venir en aide et, de les encourager par tous les moyens en leur pouvoir. Elles prient instamment afin que les afflictions qu'elles ont endurées si héroïquement se terminent bientôt, et que, par la providence puissante du Très-Haut, une meilleure condition des affaires soit établie.”

LA COMMISSION ROYALE, SUR LE TRAFIC DES LIQUEURS.

563. On a nommé le 14 mars 1892, une commission royale pour s'occuper et pour faire un rapport, sur la question du trafic des liqueurs, au Canada. Sir James Hickson, Président, M. H. S. McDonald, juge de comté pour Leeds et Greenville, E. F. Clarke, G. A. Gigault, et le Rév. J. McLeod, M.D., ont été nommés commissaires.